

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont  
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER  
et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence  
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures » minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 50 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.  
11 — 49 — — Omnibus.  
5 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnibus-Mixte.

7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous lisons dans le bulletin du *Moniteur* :

« Un sentiment profond de regret et de répul-  
sion a accueilli en Angleterre, comme en France,  
l'acte que mentionnent les dépêches de New-York,  
la destruction du port de Charleston, au moyen  
de carcasses de vaisseaux chargés de pierres et  
coulés à fond, de manière à en fermer à jamais  
l'entrée. Cet acte, non de guerre, mais de ven-  
geance, provoque le blâme énergique d'une feuille  
de Londres, qui s'indigne contre cette violation  
des lois de la nature et cet irréparable dommage  
aux générations futures et au commerce du monde  
entier; car, autour de ces indestructibles écueils,  
créés de main d'homme, viendra bientôt s'accu-  
muler une triple ligne de bancs de sable qui sup-  
primera le port de Charleston, et tout ce mal sera  
fait, au dire de la feuille anglaise, sans profit  
aucun pour le gouvernement qui l'a ordonné. »

La question anglo-américaine défraie exclusi-  
vement les journaux anglais. Confidences rétros-  
pectives sur les négociations suivies et les dépê-  
ches échangées, satisfaction unanime du passé,  
conjectures diverses sur l'avenir, sages exhorta-  
tions au peuple anglais, pour qu'il s'abstienne, à  
l'arrivée de MM. Mason et Slidell, de manifesta-  
tions blessantes pour les Etats du Nord; voilà le  
fonds de tous les articles qui nous arrivent d'ou-  
tre-Manche.

L'affaire du *Trent*, étant résolue, se trouve par  
le fait vieillie de dix mois. Il ne convient plus de  
s'en occuper que pour en tirer une leçon utile;  
c'est ce que fait le *Journal de Saint-Petersbourg*;  
il exprime très-opportunément le vœu que cet  
incident, qui a menacé d'être si grave, provoque  
un règlement définitif, libéral et humain, de la  
question des neutres.

Une correspondance de Vienne représente  
comme fort tendues les relations de la Prusse  
avec l'Autriche. Elle va même jusqu'à dire « qu'il  
faudra, des deux côtés, infiniment de prudence

pour les rétablir sur un pied, sinon amical, au  
moins en rapport avec les exigences diplomati-  
ques que leur situation respective crée aux deux  
principales puissances de l'Allemagne. » Mais  
comme cet état de choses, vraisemblablement  
exagéré, n'est au fond que la vieille querelle des  
deux Etats aspirant avec une égale convoitise à  
l'hégémonie germanique et qu'il date au moins du  
temps de Frédéric le Grand et de Marie-Thérèse,  
nous croyons qu'il n'y a pas péril en la demeure.

La *Presse* de Vienne, en nous informant que la  
tranquillité est maintenant rétablie dans l'Herze-  
govine et le Montenegro, nous fait, sur l'état inté-  
rieur de ce pays, des révélations intéressantes. La  
dynastie régnante serait menacée par un parti qui  
songerait à élever au pouvoir la famille Radowich.  
Nous laissons à la *Presse* de Vienne la responsa-  
bilité de cette nouvelle, ainsi que des commen-  
taires dont elle l'accompagne.

D'après une correspondance de Pesth, les jours  
du cabinet Schmerling seraient comptés.

L'empereur d'Autriche visite en ce moment les  
provinces italiennes qui font encore partie de ses  
Etats. Sa Majesté a passé en revue le corps d'ar-  
mée qui forme la garnison de Vérone. Cette revue  
a été l'occasion d'une manifestation trop signifi-  
cative pour n'être pas mentionnée ici. Laissons par-  
ler l'*Ost-Deutsche-Post* :

« Après l'allocution de l'empereur, le feldzeug-  
meistre Benedek s'avança à cheval, s'excusa  
auprès de Sa Majesté d'interrompre le silence  
réglementaire, et donna l'assurance à l'empereur,  
dans une réponse qui se distinguait égale-  
ment par la brièveté militaire et l'énergie, que  
l'armée, de même qu'elle n'adorait qu'un seul  
Dieu, soutiendrait avec la même fermeté iné-  
branlable dans tous les temps et toutes les cir-  
constances, sans différence de nationalité, de  
religion et de naissance, un seul empereur.  
Cette situation fait voir à quoi s'adressait l'al-  
locution du général, et quel en était le but. Le  
feldzeugmeister voulait déclarer, au nom de  
l'armée, que la lutte des nationalités n'avait

pas pénétré dans son sein, et que l'agitation  
qui en résultait dans divers pays de la couronne  
était sans influence sur elle. L'accueil enthousiaste  
que toutes les troupes ont fait à ces paroles a une  
double valeur: il montre à l'intérieur, comme à  
l'extérieur, ce que valent les spéculations sur les  
différences nationales que renferme l'armée, et  
quel est le véritable esprit qui anime celle-ci. »

L'Allemagne est maladivement travaillée du  
besoin de se réformer. On dirait qu'elle est dans  
l'attente d'un Luther politique. En attendant qu'il  
apparaisse, il se produit des divisions de toute  
sorte: unitarisme, dualisme, triade, etc., les  
champs de l'idéologie sont vastes. Voici aujour-  
d'hui une nouvelle formule conçue par une société  
saxonne :

« L'association adhère à la déclaration d'après  
laquelle l'idée de la division en cercles, de  
l'institution d'un pouvoir central dirigeant, et  
de la non-adoption d'une hégémonie est à con-  
sidérer comme un point important relativement à  
l'organisation intérieure des Etats allemands, et  
reconnait une égale importance à l'institution  
d'un parlement allemand. »

La chambre de Hesse-Cassel a été dissoute et  
les électeurs seront convoqués dans les six mois.  
Nos lecteurs savent depuis longtemps quel est le  
fond de cet antique démêlé entre le gouvernement  
et la chambre de ce pays. Le gouvernement s'ob-  
stine pour une constitution, la chambre pour une  
autre. (Le *Constitutionnel*.)

Des désordres graves ont éclaté à Castellamare  
(Sicile) à l'occasion du recrutement. Ils ont été ré-  
primés avec énergie et promptitude.

Le prince Oscar de Suède vient d'arriver à Tu-  
rin; S. A. R. est logée au Palais-Royal. C'est là  
un fait qui dans un autre temps aurait pu passer  
inaperçu, mais qui, dans les circonstances pré-  
sentes, est digne de considération. Le prince de  
Suède est, si nous ne nous trompons, le premier  
hôte royal dont S. M. Victor-Emmanuel ait reçu

## FEUILLETON

## LE NAUFRAGE DU GUARDIAN

(Suite et fin.)

Lorsque la chaloupe du *Guardian* avait été à perte de  
vue, Betty et lord Falton restèrent ensemble sur la du-  
nette, mélangeant de soupirs d'amour les regrets qu'ils  
donnaient à la vie. La jeune fille, qui savait son père  
sauvé, mais loin d'elle, ne se trouvant plus placée entre  
son devoir filial et son attachement pour le passager, se  
livra sans contrainte à sa franchise naïve; elle ne lui ca-  
cha plus qu'elle serait prête à le suivre partout si par ha-  
sard ils échappaient à la mort.

Celle promesse était le bonheur.

Le capitaine Riou fit un signe d'adieu, et, sans pro-  
noncer une parole, car la présence de Betty le brisait, il  
se traîna jusque dans sa chambre.

La fatigue, plus forte que la douleur, lui ferma les  
paupières; il s'assoupit avec la conscience d'une mort  
inévitale.

Peu à peu les bruits de l'orgie s'apaisèrent; les dépor-  
tés, leurs ignobles compagnes et les gens de l'équipage  
qui s'étaient livrés à tous les excès tombèrent çà et là  
pêle mêle.

Lord Falton et Betty furent les seuls qui résistèrent au  
pouvoir du sommeil, rien ne put interrompre leurs dou-

ces rêveries; ils étaient transportés dans ces régions  
idéales d'où les souffrances du corps sont impuissantes  
à faire redescendre les cœurs enivrés d'amour.

Le *Guardian*, abandonné à lui-même par sa populace  
de mourants, se sauva seul par une cause semblable à  
celle qui l'avait mis en si grand danger. Un bloc de glace  
ferma l'ouverture faite à ses flancs, la mer ne fit plus  
aucun progrès dans son intérieur.

Si le fait n'était parfaitement exact et authentiquement  
prouvé, il faudrait se garder de le raconter, surtout à  
des marins; mais il est vrai, quoique invraisemblable.  
L'argenteur le tient de ce même officier créole dont il a cru  
devoir déguiser le nom bien connu sous le pseudonyme  
de Despointes.

Le lendemain du naufrage, quand le capitaine Riou  
ouvrit les yeux, il trouva, non sans étonnement, son  
navire encore à flot, et qui n'avait pas sensiblement coulé  
depuis la veille. Il ne parvint pas d'abord à se rendre  
compte d'un tel phénomène; mais ne désespérant plus du  
vaisseau, il réveilla tout son monde.

En quelques heures les pompes vidèrent la cale; on  
découvrit à nu l'aspérité glacée qui avait sauvé le navire.  
Les charpentiers aveuglèrent la voie d'eau et rétablirent  
toutes les parties endommagées. En même temps, avec  
un radeau, on alla chercher les débris de mâture jus-  
qu'alors négligés; de ces restes mutilés et de quelques  
mâts de rechange, on forma un appareil propre au moins

à conduire le bâtiment jusqu'au port le plus voisin, qui  
était le cap de Bonne-Espérance.

Lorsque le *Guardian* y arriva, la *Dryade*, et le *Vlydte*  
en étaient déjà repartis.

Lord Falton se procura en secret le petit sloop que  
l'on a vu en relâche à l'Ascension; puis les deux amants,  
profitant d'une nuit sombre et d'une brise favorable, pri-  
rent la fuite en laissant au capitaine Riou une courte let-  
tre d'adieu.

Le commandant furieux jura comme un démon; il ne  
menaça de rien moins que de la corde son perfide pas-  
sager.

Mais, au bout de quelques années de délices pendant  
lesquelles les fugitifs coururent les mers avec des fortunes  
diverses, lord Falton, cedant aux instances de Betty,  
revint à Plymouth à bord d'un trois-mâts dont il était  
devenu capitaine. Une substitution inespérée avait rétabli  
sa fortune; il reparut avec éclat dans le monde.

La guerre, déclarée à la France, lui permit de sollici-  
ter d'entrer dans la marine; sa naissance et ses hautes  
protections, car la richesse avait ramené le crédit, aplai-  
nèrent toutes les difficultés; il obtint d'emblée le grade  
de lieutenant.

Betty rendit le bonheur à son vieux père qui pardonna  
tout avec ivresse. Du reste, l'épaulette de lord Falton et  
la naissance du jeune Dick en étaient plus qu'il ne fallait  
pour que le brave maître se réjouit de ce qui s'était

la visite depuis qu'il a échangé son titre de roi de Sardaigne contre celui de roi d'Italie.

Notre correspondant de Turin nous communique d'intéressantes particularités sur le traité de commerce qui se négocie entre la France et l'Italie.

La majorité de la Chambre italienne vient d'octroyer encore un mois d'existence au cabinet Ricasoli. Dans une réunion tenue à l'Académie philharmonique, elle s'est engagée à le soutenir, tel quel, jusqu'à ce que les lois de finances, aujourd'hui en discussion, soient votées. Par cette décision, la majorité a donné une preuve nouvelle de son intelligent patriotisme. La nécessité d'une législation financière est urgente pour l'Italie, et il serait déplorable qu'une crise ministérielle vint suspendre le travail destiné à satisfaire un aussi pressant intérêt. (Constitutionnel.)

Turin, 11 janvier. — Dans la Chambre des députés, M. Crispi a demandé des explications sur les événements de Castellamare, en Sicile, M. le baron Ricasoli a répondu qu'une dépêche reçue par le gouvernement assurait que les chefs du mouvement ont été presque tous arrêtés, et que tout est rentré dans l'ordre. Les autorités locales croient qu'il n'y a pas lieu de craindre le renouvellement des troubles.

Turin, 11 janvier. — Naples. — Un ordre émanant de Rome enlevait le commandement à Chia-vone, qui n'a pas obéi et qui a fait fusiller le messager. La bande d'Alatri paraît avoir été détruite par suite des arrestations faites par les soldats pontificaux.

Une lettre de Rome porte que le Pape se serait plaint de n'avoir pas été mentionné par l'Empereur dans son discours du jour de l'an.

Les cardinaux Patrizi, Reisach et Mattei s'efforcent de persuader au Pape que le mouvement polonais est démagogique et que la religion n'est qu'un prétexte.

Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture du tir national sous la présidence du prince Humbert. L'arrivée de Garibaldi n'est pas confirmée. — Havas.

On écrit de Naples, le 4 janvier, à la Gazette du Midi :

« Les nouvelles et écrasantes taxes ont mis le comble au mécontentement public ; mais pour en prévenir les tristes et inévitables conséquences, on a augmenté considérablement la gendarmerie. On ne peut pas faire un seul pas sans rencontrer un gendarme ou un sbire. Les forces préposées à contenir la capitale, sans compter un certain nombre de troupes de ligne, de bersaglieri et de lanciers, se composent de 6,000 gendarmes ou gardes de la police. Ce qui n'empêche pas que l'on en attende encore 4,000 autres de la haute Italie, et que notre ville ne soit chaque jour le théâtre de vols et d'assassinats en pleine rue ou dans les maisons.

« Il y a trois jours, un grand magasin a été enfoncé dans la rue de Tolède, et cinquante ballots de marchandises en ont été enlevés sans que personne l'ait empêché. Les voleurs se revêtent de l'uniforme de la garde nationale, de la police ou de la chemise rouge des garibaldiens et s'intro-

duisent ainsi la nuit chez les paisibles citoyens en se disant les agents de la force publique, et s'emparent par là de tout ce qui leur plaît. Malheur à ceux qui veulent crier et donner l'alarme en reconnaissant qu'ils n'ont pas affaire à la force publique, ils sont immédiatement poignardés.

« Les églises sont sans cesse dépouillées, les voleurs en enlèvent même les cloches, et quand quelqu'un se plaint de la multiplicité de ces vols, les militaires répondent : « Ce sont les curés eux-mêmes qui dévalisent leurs églises, et quand aux cloches, il n'y a pas grand mal : nous ne serons plus importunés de leur sonnerie. » En attendant, des faits vraiment déplorables se sont produits pendant la nuit de Noël et celle du premier de l'an. Des révolutionnaires exaltés et des malfaiteurs, profitant de l'ancien usage de tirer de petites pièces d'artifice par les croisées et dans les rues, ont lancé de véritables bombes ou tiré des coups de revolvers sur ceux contre lesquels ils nourrissaient quelque haine particulière. Les journaux sont unanimes à déplorer ces scènes de désordre, et portent à soixante-sept le nombre des personnes blessées ou mortes qui ont été transportées dans les hôpitaux ou à la Morgue. On peut juger par là du nombre de celles qui ont été transportées à leur domicile ou chez des amis. Un de nos amis se trouvait lui-même à la fenêtre, causant avec des dames, lorsque tout-à-coup une détonation se fit entendre, et une balle, lui passant au-dessus de la tête, alla briser une glace dans le même appartement.

« La questure reste impassible en face de ces désordres dont elle semble se rire; elle se contente de poursuivre le cours de ses visites domiciliaires et de ses arrestations politiques. Aussi les vastes prisons de Naples et plusieurs couvents qui ont été affectés à cette nouvelle destination, ne suffisent plus à contenir les malheureux martyrs de leur foi religieuse et de leur attachement à l'autonomie et à la dynastie nationales. Toutes les rues et les places, les églises, les cafés et même la Bourse sont envahis par une multitude de malheureux affamés et en haillons, qui invoquent la charité publique, sans que le gouvernement fasse rien pour leur venir en aide. Il a fallu l'invasion piémontaise pour donner à notre pays, si florissant autrefois, le spectacle hideux du paupérisme.

« Les nouvelles arrivées à Naples de la Sicile représentent la situation de ce pays comme excessivement grave ; le mécontentement est non-seulement général, mais des mouvements réactionnaires et des conflits sanglants se produisent entre les troupes et les Siciliens. Nos renseignements particuliers sont pleinement confirmés par ce que rapportent les journaux unitaires : la Tribuna et l'Unita d'Italia. »

On a des nouvelles d'Egypte du 4. Un paquebot russe annonce que le Liban est très-agité. On craint un nouveau mouvement.

Les amiraux Charner, Page et Lafon sont arrivés le 3 de Cochinchine à Suez ; ils rentrent en France.

Les apparences des récoltes sont magnifiques en Egypte. — Havas.

passé. Il ne leur manquait que la présence du capitaine Riou.

Enfin, celui-ci arriva des Antilles, où, par de nouveaux succès, une intrépidité et un zèle infatigables, il venait de mériter le grade de commodore.

Passons une bordée de reproches, lâchée pour la forme ; le nouveau commodore fut trop heureux d'accorder à lord Falton la place de second à bord de la Samarang.

Quoique le maître canonier eût renoncé à la mer pour son propre compte, il accepta joyeusement l'offre que lui fit son vieil ami d'accomplir une dernière campagne en amateur.

Par suite de cette position indépendante, maître Smith vivait avec le capitaine, n'exerçait aucune autorité, passait son temps à critiquer la tenue de l'artillerie, donnait des leçons de marine à son petit-fils, ou bien encore entamait avec son ancien camarade d'interminables dissertations sur des points litigieux de manœuvre ou de canonage.

Le projet de ces deux navigateurs était de se fixer ensemble sur la terre ferme dès que la frégate serait de retour à Plymouth.

Quand les officiers anglais eurent achevé ce récit, sou-

vent interrompu par les divers convives, ils prirent congé du créole et de sa famille ; mais Albert Despointes voulut les escorter jusqu'à l'embarcadere.

— Enfin, messieurs, demanda-t-il, que devint donc cette fameuse mistress Flay, si ténace, si terrible, conduisant les convicts à la révolte et ne cessant de prédire des calamités ?

On était alors sur le pont de la Savane où le canot de la Samarang se trouvait accosté.

— Attendu que la sévère punition du vice ne laisse pas d'être fort édifiante, et qu'il faut une moralité à toute bonne histoire, dit lord Falton en souriant, le sort de Kitty Flay pourra ce soir en servir à nos aventures, et vous verrez quelle foi l'on doit avoir dans les prédictions des sorcières. Au moment fatal, Satan ne vint guère en aide à la nôtre.

— Eh bien ? demanda l'officier français.

— Eh bien ! répondit le commodore, je la fis pendre au bout de la grand'verge, où sa maudite carcasse se balança jusqu'à l'arrivée au cap de Bonne-Espérance.

A ces mots, les Anglais s'assirent dans leur embarcation en saluant Albert pour la dernière fois ; — onze heures du soir tintaient à bord de tous les navires de guerre, et les sentinelles jetaient le cri réglementaire : All's well! All's well! (tout est bien.)

G. DE LA LANDELLE.

Des nouvelles de Tripoli de Syrie portent que les Turcs ont maltraité les protégés français.

Le consul français insiste auprès des autorités turques pour qu'une indemnité soit allouée aux individus-maltraités.

La frégate française Mogador et un autre navire de guerre sont arrivés devant Tripoli.

(Constitutionnel.)

On lit dans la Patrie :

« Une dépêche reçue par la voie de Saint-Pétersbourg annonce que, par un ordre du prince Kong, régent, rendu au nom du jeune empereur de Chine, le prince Se-Tchenn a été décapité, et que deux autres mandarins ont été condamnés à se donner la mort. Quelques éclaircissements nous paraissent nécessaires pour faire comprendre le sens de cette dépêche, que publie le journal belge le Nord.

« L'empereur Hien-Foung, qui vient de mourir dans un âge peu avancé, a agi pendant son règne d'après les conseils d'un petit groupe de courtisans pervers à la tête desquels se trouvaient les princes Tchenn et Se-Tchenn, alliés à sa famille. Ces personnages lui ont fait suivre vis-à-vis de l'Europe une politique qui l'a perdu ; ils l'ont excité à des débauches qui ont hâté sa fin, et ils lui ont fait signer un testament qui plaçait la régence entre leurs mains.

« Après sa mort, ils avaient formé le projet de faire périr le prince Kong, de chasser les Européens de l'empire, et de garder à Jéhol le jeune empereur prisonnier entre leurs mains.

« Ce plan a été déjoué. On doit s'en féliciter pour le salut de l'ordre en Chine et de la dynastie. Le prince Kong, aujourd'hui tout puissant, est aussi dévoué aux intérêts de la civilisation qu'à ceux de l'empereur, dont il est le tuteur.

#### CHRONIQUE PARISIENNE.

C'en est fait de *Gaëtana*. La malheureuse victime, innocente et persécutée, a été rejointe le Compère Guillery, dont la chute, il y a quelques années, fut si éclatante au Théâtre-Français. Or, à la quatrième représentation, lundi, on a fait évacuer la salle, et le drame n'a point été achevé. L'histoire dramatique de M. About s'est augmentée d'un bruyant chapitre dont le retentissement a signalé les premiers jours de 1862. Le parti des opposants était tellement pris, que la lutte ne pouvait se terminer que d'une manière fâcheuse. On nous raconte qu'une députation de jeunes gens s'est présentée chez le directeur du théâtre de l'Odéon. — « Donnez-nous tout ce que vous voudrez, ont dit les orateurs : les Vacances du Docteur, le Mur mitoyen ; de la tragédie, de la comédie, mais rien de M. About ! » — On ajoute que *Gaëtana* va paraître imprimée et qu'elle sera précédée d'une préface. Si l'auteur s'abandonne à sa verve et à sa rancune, nous allons avoir un curieux morceau d'éloquence. La question *Gaëtana*, va peut-être nous valoir une inondation de brochures.

En ne jouant pas *Gaëtana*, la Comédie française a échappé à tous les désagréments d'une bataille dramatique qui ne pouvait manquer d'avoir lieu d'après les dispositions des adversaires de l'auteur. On n'avait pas, il faut le dire, de grandes sympathies pour l'héroïne du drame, rue Richelieu, et la maladie de M<sup>lle</sup> Favart, à laquelle on destinait ce rôle, doit être regardée comme un incident favorable. Il n'est pas agréable en effet d'offrir au public des soirées semblables à celles qui se sont succédé pendant quatre jours au théâtre de l'Odéon.

Il serait très-possible que l'affaire *Gaëtana* eût un retentissement judiciaire et occupât prochainement quelques audiences de la police correctionnelle. Il y a eu des expulsions, des arrestations ; quelques jeunes gens ont fait une station au violon ; on a pris leurs noms, leurs adresses ; s'ils sont cités devant le tribunal, il y aura sans doute des révélations curieuses, des explications piquantes ; car il faudra bien que les avocats des prévenus commentent les limites du droit

.... qu'à la porte on achette en entrant, comme a dit le poète que l'on a surnommé le Régulateur du Parnasse.

Autre détail assez curieux. Les deux premières recettes de *Gaëtana* ont produit chacune 1,700 francs, malgré les services ordinaires et extraordinaires d'usage dans ces sortes de circonstances. La troisième et la quatrième ont fait tomber chaque soir 3,000 fr. et plus entre les mains du caissier. — « Mes enfants, disait celui-ci en souriant, si vous voulez siffler pendant le mois de

janvier à ce prix-là, j'y consens de bon cœur. Seulement, sifflez avec modération. — Faust.

## FAITS DIVERS.

Le *Phare de la Manche* publie ce qui suit sur le navire suspect qui vient d'entrer dans le port de Cherbourg.

Le brick *l'Emmanuel d'Helly*, capitaine Talguen, parti de Londres avec un chargement de diverses marchandises, à destination de la Conception (rivière de l'Uruguay), est entré le 5 janvier dans notre port pour se faire franciser. Il a un équipage de 10 hommes et de 9 passagers. Il a été « obligé de prendre la mer d'urgence », selon le rapport du capitaine; aussi est-il arrivé à Cherbourg sans une seule embarcation à bord, sans compas, sans voiles de rechange et autres objets indispensables pour entreprendre une navigation de long-cours; il doit prendre tout cela ici, où des experts seront nommés pour constater les choses qui lui manquent. Il n'a pas non plus de rôle d'équipage.

Un navire venant d'un port voisin dans cet état insolite, a naturellement inspiré des soupçons. Lundi soir, une garde de six hommes d'infanterie de marine a été placée à bord par ordre supérieur, et y est restée vingt-quatre heures, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'on ait reçu des renseignements précis.

L'odyssée de ce navire est en effet assez étrange. Construit à Gênes, et se trouvant dans la mer des Antilles, *l'Emmanuel d'Helly* était arrivé de la Dominique à Londres sous pavillon anglais, et, après un temps plus ou moins long, il part subitement d'Angleterre avec une cargaison, mais dépourvu des choses de première nécessité, pour venir se faire franciser à Cherbourg.

La *Vigie*, autre journal de cette ville, n'ajoute rien à ce récit si ce n'est que ce navire aurait été affrété par le général anglais Philipps, mais il ne donne ce détail que comme un *on dit*.

Le gouvernement portugais a chargé son représentant à Paris de choisir deux de nos célébrités médicales pour se rendre à Lisbonne, afin d'y soigner les membres de la famille royale.

Le *Journal du Loiret*, qui avait annoncé hier l'incendie d'une fonderie de cire à Saint-Jean-de-la-Ruelle, donne aujourd'hui sur cet incendie de curieux et tristes détails :

C'est vers cinq heures que le feu a éclaté dans la fonderie de cire de M. Caignault. La fabrique a été détruite en totalité. La perte est évaluée à la somme approximative de 10,000 fr., mais elle est couverte heureusement par une assurance à la compagnie du Soleil.

Les causes et les circonstances de cet incendie n'ont été ni longues ni difficiles à connaître. L'auteur est venu les révéler lui-même en se dénonçant à la gendarmerie d'Orléans.

L'incendiaire se nomme Narcisse Cornu; c'est un enfant de l'hospice d'Orléans qui n'a pas subi moins de cinq ou six condamnations, entre autres une à dix-huit mois de prison et cinq ans de surveillance pour vols. Cornu est arrivé dans les premiers jours de décembre à Orléans où il n'a pas tardé à se faire arrêter comme vagabond. Sorti de prison, il s'est mis à mendier et c'est en faisant sa tournée dans la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle que l'idée lui est venue de brûler la fabrique de M. Caignault pour se faire arrêter. Mais, avant de mettre le feu à l'usine, il a voulu s'assurer s'il n'y avait pas quelque chose à voler. Il a fracturé une fenêtre, est entré dans une chambre où il n'a trouvé que du sucre dans un placard. Après avoir forcé la porte de la cave, il a pris deux bouteilles de vin, les a versées sur le sucre dans un saladier, et s'est fait un bischoff dont il n'a pas laissé une goutte.

Le bischoff absorbé, Cornu a mis le feu dans l'intérieur de la maison dont il a ouvert toutes les fenêtres, dans le but d'accélérer l'action des flammes en établissant un courant d'air. Puis il est revenu tranquillement à Orléans où il s'est constitué prisonnier à la gendarmerie en disant : « Je viens de mettre le feu à Saint-Jean-de-la-Ruelle. Allez donc voir si ça brûle bien. »

Il est difficile de se faire une idée de l'impudence et du cynisme de ce misérable en présence des magistrats chargés des constatations de son crime. Il ne répond à toutes les questions que par d'ignobles plaisanteries ou de grossières impertinences, se livrant à des joyusetés sur les prisons et à des lazzi sur le baigne. Et il n'a pas vingt-quatre ans !

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

En France, comme en Belgique, on se préoccupe, dit le *Moniteur de l'éleveur*, du développement extraordinaire que prend le braconnage.

Les chasseurs français ont résolu d'assembler un congrès à la fin de la saison de chasse 1861-1862, pour y discuter les meilleurs moyens de parer aux graves dangers que court l'avenir de cette source d'alimentation publique.

On lit dans le journal de *Maine-et-Loire* :

Dimanche dernier, un enfant de deux ans, laissé à la garde de sa sœur, âgée seulement de quatre ans, s'empara d'une boîte d'allumettes chimiques qu'on avait imprudemment laissée à sa portée. Il en broya dix-sept avec ses dents, du côté du phosphore. Bientôt les vomissements, suivis d'effrayantes convulsions, devinrent continus en augmentant d'intensité. Les parents firent prévenir M. le docteur Follenfant, qui se hâta d'accourir, mais qui arriva trop tard. L'enfant venait d'expirer.

Ce nouvel et terrible exemple servira-t-il de leçon aux parents qui négligent d'enfermer les allumettes chimiques et les laissent à la disposition de leurs enfants? N'y a-t-il pas là aussi un avertissement au gouvernement? La loi interdit rigoureusement la vente des poisons; néanmoins un des poisons les plus dangereux circule librement et est entre toutes les mains. Il y a certainement quelque chose à faire.

Le samedi 1<sup>er</sup> mars 1862, il sera ouvert, à l'hôtel de la Préfecture de la Charente, un concours pour trois emplois d'agents-voyers adjoints, au traitement annuel de 1,800 fr., augmenté de frais de déplacements jusqu'à concurrence de 600 fr. par an, et pour trois emplois d'agents-voyers cantonniers, au traitement de 1,000, 1,200 ou 1,500 fr., selon la capacité des candidats et les postes qui pourront devenir vacants par suite du présent concours.

La commission d'examen se réunira ledit jour 1<sup>er</sup> mars 1862, à l'heure de midi, à l'hôtel de la Préfecture.

Pour être admis au concours, les candidats devront se faire inscrire à la Préfecture, division de l'intérieur et des travaux publics, avant le 1<sup>er</sup> mars 1862.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans est autorisée à introduire les modifications suivantes dans son Livret des tarifs spéciaux, approuvé le 1<sup>er</sup> juin 1860, savoir :

Le tarif spécial A n° 5, applicable au transport des voyageurs, avec billets simples, à prix réduits, entre certains points du réseau, est supprimé, à l'exception, toutefois, de la dernière partie de ce tarif concernant des billets délivrés pour les trains mixtes, laquelle partie, reproduite ci-dessous, reste en vigueur :

De Tours, Château-Gaillard, Artenay, Chevilly et Cercottes à Orléans.

Ces billets ne sont délivrés que pour le train mixte qui passe à Tours à sept heures du matin, et auquel il s'adjoint des voitures de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe.

Ce train ne contient pas de voitures de 3<sup>e</sup> classe. De Châtelleraut, Ingrandes-sur-Vienne, Dangé, les Ormes, Port de Piles, Sainte-Maure, Villeperdue et Monts à Tours, et stations intermédiaires, dans le sens de Châtelleraut à Tours.

Ces billets ne sont délivrés que pour le train mixte n° 350, qui part de Châtelleraut à sept heures du matin.

Ce train ne contient pas de voitures de 3<sup>e</sup> classe. D'Angers, la Pointe, les Forges, la Poissonnière, Chalonnès-Saint-Georges, Champocé, Ingrandes-sur-Loire, Varades, Anets, Ancenis, Oudon, Clermont-sur-Loire, Mauves, Thouarré, Sainte-Luce, à Nantes et stations intermédiaires, dans le sens d'Angers à Nantes.

Ces billets ne sont délivrés que pour le train mixte n° 203, qui part d'Angers à six heures du soir.

Ce train ne contient pas de voitures de 3<sup>e</sup> classe. De Nantes à Ancenis, d'Ancenis à Chalonnès-Saint-Georges, de Chalonnès-Saint-Georges à Angers, d'Angers à la Ménitrie, de la Ménitrie à Saumur, de Saumur à Port-Boulet, de Port-Boulet à Langeais, de Langeais à Tours, dans le sens de Nantes à Tours.

Ces billets ne sont délivrés que pour le train mixte n° 202, qui part de Nantes à neuf heures quarante-cinq minutes du soir.

Ce train ne contient pas de voitures de 3<sup>e</sup> classe.

Les billets de 1<sup>re</sup> classe au prix ordinaire des billets de 2<sup>e</sup> classe.

Les billets de 2<sup>e</sup> classe au prix ordinaire des billets de 3<sup>e</sup> classe.

## CONDITIONS.

Les billets ci-dessus ne peuvent servir que pour les lieux de départ et de destination qu'ils indiquent. Les voyageurs qui descendent à une station située au-delà de celle pour laquelle ils ont pris leur billet, paient à leur arrivée le supplément de prix que comporte au tarif général le parcours qu'ils ont réellement effectué.

Les voyageurs qui, aux termes du cahier des charges de la Compagnie, ont droit à une réduction sur le prix de leur place, paient la taxe du tarif légal, sous déduction de la remise à laquelle ils ont droit, à moins que cette taxe ainsi réduite ne soit supérieure à celle du présent tarif.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

Varsovie, 11 janvier. — On annonce officiellement que M. Bialobrzski a été condamné à mort par le conseil de guerre pour avoir réuni également le chapitre et fait fermer les églises de sa propre autorité. Mais l'empereur, prenant en considération la conduite sans reproche de Bialobrzski en 1831 et sa demande en grâce actuelle, a commué sa peine en celle de la détention pendant un an dans une forteresse. Le prélat conserve ses dignités ecclésiastiques. — Havas.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 11 janvier 1862.

Revue politique de la semaine. — Evénements du Portugal. — Courrier de Paris. — Chronique littéraire. — Une visite à Chiavone. — Voyages de sir Edmund Broomley à la recherche d'une tasse à thé. — Chronique musicale. — Courrier de l'étranger. — Inauguration des ponts de Saint-Pierre-Louviers et d'Andé.

Gravures : Le roi de Portugal prêtant serment à la constitution. — Le roi de Portugal arrivant aux Cortès. — Obsèques du duc de Béja. — Louis Alonzo, dit Chiavone. — Partisans de la troupe de Chiavone. — Maison habitée par Chiavone. — Eglise de Trisulti. — Couvent de Trisulti. — Moines et Chiavoniens dans le réfectoire de Trisulti. — Voyages de sir Edmund Broomley (8 gravures). — Papier à lettres, par Gavarni. — Echecs. — Rébus.

## Marché de Saumur du 11 Janvier.

Froment (hec. de 77 k.)	29 81	Huile de lin	52
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	28 55	Paille hors barrière	67 66
Seigle	18	Foin	80 26
Orge	13 20	Luze (les 750 k)	62
Avoine (entrée)	12	Graine de trèfle	50
Fèves	17 20	de luzerne	50
Pois blancs	24	de colza	29
rouges	22 80	de lin	29
Cire jaune (50 kil)	190	Amandes en coques	
Huile de noix ordin.	55	(l'hectolitre)	
de chenevis	50	casées (50 k)	

## COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1861	1 <sup>re</sup> qualité 240 à 250
Id.	2 <sup>e</sup> id. 125 à 130
Ordin., environs de Saumur, 1861	1 <sup>re</sup> id. 110 à 115
Id.	2 <sup>e</sup> id. 100 à 105
Saint-Léger et environs 1861	1 <sup>re</sup> id. 105 à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id. 100 à 105
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861	1 <sup>re</sup> id. 95 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id. 90 à 95
La Vienne, 1861	1 <sup>re</sup> id. 75 à 80
ROUGES.	
Souzay et environs 1861	120 à 125
Champigny, 1861	1 <sup>re</sup> qualité 230 à 240
Id.	2 <sup>e</sup> id. 125 à 130
Varrains, 1861	1 <sup>re</sup> id. 115 à 120
Id. 1860	1 <sup>re</sup> id. 110 à 115
Bourgueil, 1861	1 <sup>re</sup> qualité 130 à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id. 110 à 120
Id. 1860	1 <sup>re</sup> id. 105 à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id. 100 à 105
Restigny 1861	1 <sup>re</sup> id. 155 à 160
Chinon, 1860	1 <sup>re</sup> qualité 110 à 115
Id.	2 <sup>e</sup> id. 105 à 110
Id. 1861	1 <sup>re</sup> id. 110 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id. 105 à 110

(1) Prix du commerce.

## BOURSE DU 11 JANVIER

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 68 40	
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 97 50	
BOURSE DU 13 JANVIER.	
5 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 68 90	
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 97 00	

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué près le tribunal civil de Saumur.

*Séparation de corps et de biens.*

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit novembre mil huit cent soixante-un, enregistré.

Il résulte que M<sup>me</sup> Louise Denechère, épouse du sieur Pierre Baumard, marchand de bois, demeurant au Voide, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Beurepaire,

A obtenu contre son mari sa séparation de corps et de biens.

Pour extrait dressé par l'avoué licencié soussigné.

Saumur, le onze janvier mil huit cent soixante-deux.

(19) BEAUREPAIRE.

*Tribunal de Commerce de Saumur.*

FAILLITE GASNAULT.

Les créanciers de la faillite du sieur GASNAULT, aubergiste, demeurant à Saumur, rue de la Chouetterie, sont de nouveau prévenus, que la vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le vendredi 24 janvier courant, à midi. Les créanciers devront se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs dûment enregistrés.

Le greffier du tribunal, TH. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIERE**

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 16 janvier 1862, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison où est décédée FRANÇOISE LAROCHE, veuve CHEVALLIER, place du Petit-Thouars, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, draps, couvertures, rideaux, effets, serviettes, armoire, buffet, tables, chaises, batterie de cuisine et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**GRANDE VENTE MOBILIERE**

Après décès.

Le lundi 20 janvier '862, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à l'ancien hôtel du Dauphin, tenu par les époux JEANNIN, à Saumur, rue de la Petite-Douve, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier.

Il sera vendu :

Seize lits, toutes les couettes, traversins et oreillers en plumes d'oie, matelas, couvertures, rideaux, 120 draps, quantité de nappes, serviettes et essuie-mains, commodes, glaces, armoires, fauteuils, chaises, tables, chevaux, tilbury, paille, foin, avoine, vins rouge et blanc, bouteilles vides, batterie de cuisine et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**TRÈS-BON COUPÉ**

D'OCCASION

**A VENDRE.**

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**UNE OU DEUX MAISONS**

AU CHOIX,

Situées à Saumur, rue Courcouronne, n<sup>o</sup> 10 et 12,

**ET UNE MACHINE**

à broyer le plâtre.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. Toutes facilités pour les paiements. (608)

Etude de M<sup>e</sup> BIERMANT, notaire à Langeais (Indre-et-Loire).

**BONNE FERME**

De 50 hectares de terres et prés,

**A DONNER A MOITIÉ**

Pour le 24 juin 1862.

Inutile de se présenter si on ne peut disposer de 5 à 6,000 francs pour monter la ferme de bestiaux. S'adresser audit M<sup>e</sup> BIERMANT.

ON DEMANDE à acheter ou à prendre à loyer une très-jolie maison de campagne avec beaux jardins, aux environs de Saumur, jusque à trois lieues à la ronde; on préférerait les communes d'Allonnes, Brain et Neuillé.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**MAISON**

Place des Récollets, n<sup>o</sup> 7.

S'adresser à M. TERRIEN, charpentier. (572)

**A LOUER**

Présentement ou pour la Saint Jean prochaine,

LE 1<sup>er</sup> ET LE 2<sup>e</sup> ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beurepaire et d'Orléans, avec balcon réjoignant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

**MAISON DE COIFFURE ET DE PARFUMERIE,**

Rue Saint-Jean, à Saumur.

M. EUGÈNE arrive de Paris avec un assortiment complet d'articles de toilette, de Corsets Régence, Impératrice, Ceintures.

M<sup>me</sup> EUGÈNE vient d'ajouter à sa maison les Fleurs pour mariées et bals.

D'après un traité passé avec un fleuriste de la capitale, chaque coiffure, après une soirée, est renvoyée à Paris pour être renouvelée. (16)

**A LOUER**

Présentement,

**UNE CHAMBRE**

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

**Changement de Domicile.**

M<sup>me</sup> BEAUDOUX a transporté son magasin de modes de la rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 59, même rue, n<sup>o</sup> 40, ancienne maison Pasquier. (17)

**1,000 PROCÉDÉS INDUSTRIELS**

Formules, Recettes,

Dont l'exploitation de chacun d'eux peut devenir le point de départ d'une fortune particulière.

Métaux, alliages, aluminium, soudure, bronzage, argenteure de toutes substances, dorure, galvanoplastie (procédés, appareils, baigns, etc.), photographie, gravure, autographie, héliographie, etc. — Blanchiment des tissus, nettoyage, teinture, dégraissage, etc. — Huiles (purification, décoloration), savons, lessives, essence, esprits, couleurs, vernis, glace artificielle. — Ciments, mastics, luts, colles, enduits hydrofuges, marbres artificiels, pierres factices, moulage, incombustibilité des bois, imperméabilisation des tissus, etc. — Pierres précieuses artificielles. — Produits nombreux de parfumerie. — Encre de toutes sortes, cirages, mordants, etc. — Eaux diverses, boissons économiques. — Procédés de tonnage, d'embaumement, de désinfection. — Préparation facile, conservation, amélioration des vins, eaux-de-vie, liqueurs de toutes sortes. — Destruction des animaux et insectes nuisibles, etc.

**DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE SECRETS**

D'une application sûre et facile,

Présentant en outre les procédés de conservation des Substances alimentaires et des Boissons.

Un volume gr. in-8<sup>o</sup> à deux colonnes,

Par le docteur ADOLPHE BENESTOR LUNEL.

3<sup>e</sup> ÉDITION,

Contenant 2,000 procédés.

PRIX : 10 FRANCS.

S'adresser au Bureau du Journal.

**GUERISON**

Prompte et certaine des maladies contagieuses par la COPAÏNE MÈGE de Jozou, ph., r. St-Quentin, 23, Paris, agréable et facile à prendre, en voyageant et en travaillant; prescrite et connue depuis 1840. — Dépôt dans toutes les Pharmacies. — Exiger la marque de fab.

Librairie MONNOYER FRÈRES, éditeurs, au Mans (Sarthe).

**HISTOIRE COMPLÈTE**

DE LA

**PROVINCE DU MAIN**

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Avec des considérations pratiques sur le caractère, les mœurs, les usages de ses habitants,

DES MENTIONS BIOGRAPHIQUES DE SES COMTES, DE SES ÉVÊQUES ET DE SES HOMMES REMARQUABLES ANCIENS ET MODERNES,

Par A. LEPELLETIER DE LA SARTHE.

2 beaux volumes in-8<sup>o</sup> de 600 pages au moins chacun.

**SOUSCRIPTION.**

Le prix de l'ouvrage est de 12 fr. pour les souscripteurs seulement, sans aucune autre obligation que de solder, en le recevant, chacun des deux volumes qui formeront tout l'ouvrage, dont le manuscrit est prêt. L'impression sera terminée dans le cours de l'année.

On souscrit à Saumur au Bureau de l'*ECHO SAUMUROIS*.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

**PRODUITS PHARMACEUTIQUES**

approuvés par l'Académie impériale de Médecine

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS IL FAUT S'ASSURER QUE LES ÉTIQUETTES PORTENT LA SIGNATURE DE L'INVENTEUR.

**POUDRE SULFUREUSE DE MIN POUTIANNI**

Pour préparer soi-même, instantanément et avec la plus grande économie, une eau sulfureuse pour boisson, dont les propriétés médicinales sont les mêmes que celles des eaux sulfureuses naturelles les plus renommées. No<sup>m</sup> Souillet

**PILULES D'ETHER DU DR CLERTAN**

Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surcitation nerveuse. Clertan D<sup>o</sup>nez

**POUDRE DE ROGÉ**

Purgatif aussi sûr qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz. Rogé

**PASTILLES ET POUDRE DU DR BELLOC**

Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparaît chez les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion ne s'opère qu'avec difficulté. Belloc

**PILULES DE VALLET**

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins. Vallet

**PHARMACIENS DÉPOSITAIRES**

Angers, Menière; — Baugé, Flaire; — Beaufort, Moussu; — Chalonnes-sur-Loire, Martinet; — Châteauauf-sur-Sarthe, Hossard; — Cholet, A. Bontemps; — Doué-la-Fontaine, Maillet; — Saumur, Damicourt. (24)